

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 août 2009 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

NO. 9033-08-09 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant un avis de présentation afin de céduer les séances du conseil le lundi plutôt que le mardi et avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9034-08-09 **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 7 août 2009.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 14 juillet 2009
- Ouverture des soumissions – Bordures de béton rue du Versant – 05-08-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9035-08-09 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2009**

Les comptes à payer du mois de juillet 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 686 799,02 \$, certificat de crédit no. 09-08-0227 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

NO. 9036-08-09
DÉROGATION MINEURE RENÉ JULIEN

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Julien demeurant au 9 rue Maisonneuve, a déposé une demande de dérogation mineure le 29 juin 2009, afin de réputer conforme la distance minimale du garage résidentiel à 0,10 mètre alors que le tableau 7.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule que la distance minimale doit être de 1 mètre.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà construit et que le propriétaire a obtenu un permis, donc que cette demande est recevable;

CONSIDÉRANT QUE la clôture située à l'arrière de la propriété a pu faire croire au propriétaire qu'il s'agissait de la limite du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le terrain situé à l'arrière est la propriété de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2009-07-152 le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande présentée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur René Julien.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9037-08-09
ADOPTION EN TROISIÈME LECTURE DU RÈGLEMENT NO. VC-410-09

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Éric Maltais à la séance de ce conseil tenue le 20 mai 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a tenu une assemblée de consultation le lundi 29 juin 2009 à 18 h 30;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-410-09 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que ce Conseil adopte en troisième lecture le règlement numéro VC-410-09 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2009

NO. 9038-08-09

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT NO. VC-411-09

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à l'adoption du règlement no. VC-411-09 décrétant un emprunt de 1 720 000 \$ afin de procéder à des travaux d'infrastructures sur le prolongement du parc industriel ainsi que sur le prolongement de la rue Antoine-Grenier dans le développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 539 de la loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la municipalité a donné un avis aux personnes intéressées de la tenue d'un registre;

ATTENDU QUE la journée d'enregistrement s'est tenue le 16 juillet 2009 de 9 h à 19 h.

ATTENDU QU'au terme de la procédure d'enregistrement, la directrice générale a procédé à la lecture du certificat, confirmant qu'aucune personne habile à voter ne s'était présentée pour signer le registre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que conformément à l'article 557 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la directrice générale dépose au conseil municipal le certificat de la procédure d'enregistrement du règlement VC-411-09.

NO. 9039-08-09

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que monsieur Rosaire Dufour, conseiller au district no. 3, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse populaire de Clermont, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1.

NO. 9040-08-09

AUTORISATION POUR DÉPENSES ÉLECTORALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que Madame Brigitte Harvey, présidente d'élection et directrice générale soit autorisée à engager et payer les dépenses nécessaires (personnel, matériel, etc.) pour la tenue des élections municipales de novembre 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à Mme Brigitte Harvey, présidente d'élection ainsi qu'à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue Nairn, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9041-08-09

APPUI AU SYNDICAT DES POSTES

ATTENDU QUE le rapport de l'examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2009

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales ;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada ;

ATTENDU QUE le rapport propose que Poste Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

QU'un extrait de cette résolution soit transmis à monsieur Rob Merrifield, ministre d'État aux Transports, Place de Ville, Tour C, 29^e étage, 330, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1A 0N5, à monsieur Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3, à monsieur Michel Guimond, député de Charlevoix, 79 rue St-Jean-Baptiste, Baie-St-Paul (Québec) G3Z 1M5 ainsi qu'à monsieur Jean Perrault, président, Fédération canadienne des municipalités, 24, rue Clarence, Ottawa (Ontario) K1N 5P3

NO. 9042-08-09

REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature relative aux élections du 1^{er} novembre 2009 se termine le vendredi 2 octobre 2009;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités, la Ville de Clermont doit modifier la date de la tenue de la séance ordinaire du mois d'octobre 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la séance ordinaire du mois d'octobre 2009 soit devancée au jeudi 1^{er} octobre 2009.

NO. 9043-08-09

OFFICIER CHARGÉ DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a retenu les services de la firme Sécurité Kolossal Inc., du 325 rue du Marais à Québec afin de voir au respect de certains règlements municipaux et d'émettre les constats d'infraction aux contrevenants;

CONSIDÉRANT QUE les règlements municipaux concernés sont les suivants :

- VC-308-04-4 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- VC-337-04-3 pourvoyant à réglementer la vente d'objets quelconques dans les rues et places publiques de la Ville de Clermont
- VC-338-04-3 concernant le contrôle des animaux à l'intérieur des limites de la Ville de Clermont
- VC-341-04-5 concernant les nuisances publiques
- VC-362-02-3 et VC-362-02-4, réglementation relative aux stationnements
- VC-365-09-4 concernant le contrôle de la consommation de l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc municipal
- VC-386-04-2 prévoyant une tarification des services de la ville en cas de fausse alarme

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la ville de Clermont nomme la personne suivante à titre d'officier chargé de l'application des règlements municipaux énumérés ci-haut :

M. Patrice Simard, 39 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, Qc G0T 1L0

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Jocelyn Beaulieu, directeur régional, Sécurité Kolossal Inc. 325, rue du Marais, bureau 220, Québec G1M 3R3, à monsieur Serge Lafrenière, agent, Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1 ainsi qu'à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

NO. 9044-08-09

SOUSSION BORDURES DE BÉTON – RUE DU VERSANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture de bordures de béton pour la rue du Versant;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 5 août 2009 et qu'après étude, la soumission conforme la plus avantageuse a été déposée par la firme Les Bordures Moulées du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont retient la soumission de la firme les Bordures Moulées du Québec Inc. totalisant la somme de 32 805,99 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur André Gosselin, Bordures Moulées du Québec, 1054 Boul. Bastien, Québec, Qc G2K 1E6 ainsi qu'à monsieur Gilles Dufour, Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Ste-Anne, Baie-St-Paul, Qc G3Z 1P5.

NO. 9045-08-09

VENTE DE TERRAIN AU GROUPE E.P.L.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont vend au Groupe E.P.L., 750 D'Orion, St-Jean-Chrysostome, Québec, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 062 345 du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 229,0 mètres carrés, pour un coût total de 21 502,11 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 11 août 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir, le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée au Groupe E.P.L., 750 D'Orion, St-Jean-Chrysostome, Québec, G6Z 3N1 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

NO. 9046-08-09

POLITIQUE FAMILIALE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont :

- dépose une demande de soutien technique auprès du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) dans le cadre de son programme de soutien aux politiques familiales 2009-2010 pour la mise en œuvre du plan d'action de la ville de Clermont inclut dans la politique familiale de la MRC de Charlevoix-Est.
- Également, que la Ville de Clermont mandate Monsieur Éric Maltais, responsable des questions familiales (RQF) au nom du conseil municipal ainsi que le comité famille afin qu'ils assistent aux 6 heures de formation gratuite offertes par le Carrefour action municipale et famille.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Caroline Dion, directrice générale adjointe, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

NO. 9047-08-09

VENTE D'UN TERRAIN À FIBROTEK (9196-9451 QUÉBEC INC.)

Il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à la compagnie 9196-9451 Québec Inc. 90 rue des Casernes, Trois-Rivières, Qc G9A 5G9 un terrain connu et désigné comme étant le lot no. 4 271 605, du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 125 mètres carrés, pour un coût total de 5 473,01 \$.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2009

QUE la présente résolution soit adressée à me Jean-Éric Guindon, Compagnie 9196-9451 Québec Inc., 90 rue des Casernes, Trois-Rivières, Qc G9A 5G9.

NO. 9048-08-09

APPUI AU CLUB DE L'ÂGE D'OR LES JOYEUX RENTIERS INC. DE CLERMONT (FADOQ)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont est heureux d'avoir au sein de sa municipalité, un organisme dynamique tel que celui du Club de l'Âge d'or les Joyeux Rentiers de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement des Joyeux Rentiers et de ses membres permet de regrouper les aînés, de briser leur isolement et d'organiser différentes activités culturelles et de loisirs (jeux de sociétés, danse, etc.);

CONSIDÉRANT également que le local du Club de l'Âge d'Or permet la préparation de repas deux fois la semaine pour des personnes âgées ou incapable temporairement de se nourrir adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or présente une demande d'aide financière au gouvernement fédéral dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés - Financement pour l'aide à l'immobilisation »;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra d'acquérir des équipements plus adéquats et récents pour les utilisateurs et leurs bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QUE les sources de revenus du Club de l'Âge d'Or ne peuvent permettre ces acquisitions et que celles-ci deviennent indispensables pour la pérennité des services aux personnes âgées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que ce conseil municipal appuie entièrement la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme « Nouveaux horizons pour les aînés – financement pour l'aide à l'immobilisation » et presse le gouvernement fédéral de leur accorder l'aide souhaitée leur permettant ainsi d'acquérir les équipements d'immobilisations requis.

QUE la présente résolution soit adressée au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés, gouvernement du Canada, Centre Service Canada Nord de Montréal, 300 – 1415 rue Jarry Est, Montréal, Québec H2E 3B2, au Club de l'Âge d'Or les Joyeux Rentiers de Clermont, 57 rue St-Philippe, Clermont, Qc G4A 1A2 ainsi qu'à M. Michel Guimond, député fédéral.

NO. 9049-08-09

VENTE DE TERRAIN À TANIA SHEEHY ET JEAN-PHILIPPE GIRARD

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Tania Sheehy et monsieur Jean-Philippe Girard, 3, rue Clairval à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 062 343 du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 992,4 mètres carrés, pour un coût total de 17 362,66 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 11 août 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 AOÛT 2009

QUE la présente résolution soit adressée à madame Tania Sheehy et monsieur Jean-Philippe Girard, 3, rue Clairval, Clermont (Québec) G4A 1B4, ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3

AVIS DE PRÉSENTATION

AVIS DE PRÉSENTATION est par les présentes donné par monsieur le conseiller Réal Asselin, que le conseil municipal présentera ou verra à présenter un nouveau règlement amendant le règlement no. VC-374-06 afin de cédule les séances du conseil le lundi au lieu du mardi.

NO. 9050-08-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon, maire

**Brigitte Harvey
Directrice générale**